

Ces dernières années, le nombre de femmes étudiant à la Faculté de théologie de Berne n'a cessé d'augmenter. Depuis un certain temps déjà, elles sont plus nombreuses que leurs homologues masculins. Cette situation se répercute sur les candidatures pour l'obtention de subsides d'encouragement du Conseil synodal. Sur les treize demandes présentées depuis 2010, huit émanaient de femmes et cinq d'hommes.

Compte tenu de cette nouvelle situation, la délégation aux questions de genre propose d'adapter le paragraphe concerné de l'ordonnance. S'agissant de la relève scientifique à la Faculté de théologie de Berne, elle estime que l'objectif d'équité entre les genres est atteint depuis un certain temps déjà et qu'il n'est donc plus nécessaire d'accorder aux femmes un traitement privilégié. En revanche, il est important à ses yeux que la question de l'équité entre les genres reste visible. Le Conseil synodal a adapté en ce sens l'ordonnance relative à l'encouragement de la relève.

■ Roland Stach *présidence*
Doris Marchesoni,
administration
Claudia Hubacher
Matthias Zeindler

Groupe de contact Soleure

Le ministère pastoral régional de Soleure lancé avec succès

De nombreux sujets ont à nouveau figuré à l'ordre du jour du groupe de contact de Soleure durant l'année sous revue. Ce dernier a notamment examiné des procédures appropriées en vue de l'élaboration de nouveaux descriptifs de postes soleurois pour le ministère diaconal et le ministère catéchétique.

Il a constaté avec satisfaction que le ministère pastoral régional de Soleure s'était rapidement implanté avec succès. Le projet de révision totale de l'ordonnance sur les pasteurs régionales et les pasteurs régionaux vise à laisser suffisamment de liberté pour développer ce ministère en cas de besoin. Le Synode d'arrondissement devrait notamment avoir la

possibilité de conclure une convention adaptée en conséquence avec l'Union synodale.

Le groupe de contact joue un rôle important de médiateur et favorise ainsi les échanges réciproques et le partage d'informations. On observe dans les deux cantons une évolution des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Le canton de Soleure est en train de fixer les principes de la nouvelle péréquation financière qui revêt une grande importance pour la garantie du financement des Eglises nationales. Le groupe de contact a pris congé de Pia Grossholz-Fahrni qui a présidé pendant de nombreuses années le groupe. Sous sa direction avisée et compétente, celui-ci est devenu une plateforme centrale pour le traitement des thèmes et des demandes de Soleure. Le pasteur Roland Stach, conseiller synodal soleurois, lui succède à la présidence.

■ Pia Grossholz-Fahrni *présidence*
(jusqu'au 31.10.2018)
Roland Stach *présidence*
(à partir du 1^{er} novembre 2018)
Christian Tappenbeck,
administration
Andreas Zeller

Délégation Jura-CER

Un avenir incertain pour la paroisse de Moutier

En 2018, la délégation Jura-CER s'est penchée à plusieurs reprises sur la question du changement de canton de Moutier. Outre la ville elle-même, la paroisse de Moutier regroupe plusieurs villages qui restent bernois. A l'issue de différentes rencontres, la délégation en est arrivée à la conclusion qu'il fallait dans la mesure du possible préserver l'unité de la paroisse même si Moutier devait rejoindre le canton du Jura. Une solution envisageable serait de conclure un accord sur la création d'une paroisse transfrontalière. Cependant, ce dossier comporte encore de nombreuses incertitudes. Le 5 novembre 2018, la préfète du Jura bernois a annulé en raison de différentes irrégularités le vote de juin 2017 sur le changement de canton. Le conseil municipal de Moutier a recouru contre cette déci-

sion devant le Tribunal administratif. D'une manière générale, on s'attend à une longue procédure. Si ce devait être le cas, l'incertitude pèsera encore longtemps sur la question de savoir si Moutier quittera le canton de Berne pour devenir jurassienne.

Durant l'année sous revue, la délégation s'est à nouveau penchée intensivement sur les dossiers traités par la Conférence des Eglises réformées de Suisse romande (CER). La CER a édicté un nouveau règlement d'exécution pour la commission de formation (CoRoStaF), dont la teneur est partiellement applicable aux commissions correspondantes de l'Union synodale (Comsta, CDJ). Par ailleurs, la CER a adapté ses statuts sur la base de considérations pratiques: ainsi, la durée du mandat d'un membre du conseil exécutif a été portée de deux à trois ans, mais en contrepartie, les restrictions de la rééligibilité ont été étendues. Par ailleurs, les membres du conseil exécutif peuvent désormais mener à terme leur mandat à la CER même après avoir quitté le Conseil synodal. La délégation a notamment constaté avec joie que Protestinfo accomplit un précieux travail d'information qui revêt non seulement une grande importance pour les Eglises de la CER, mais trouve aussi un écho dans les médias non ecclésiaux.

En 2018, les travaux de la délégation ont été assombrés par le décès inattendu du conseiller synodal Lucien Boder. La délégation déplore ainsi la perte d'un président qui possédait un excellent réseau de contacts et dirigeait avec une impressionnante maîtrise et beaucoup de diligence et de chaleur humaine les dossiers complexes de la délégation.

■ Lucien Boder *présidence*
(† 15 août 2018)
Pia Grossholz-Fahrni
présidence *(à partir du*
1^{er} septembre 2018)
Christian Tappenbeck,
administration
Andreas Zeller
Philippe Paroz, *CSJ* ■